

# Effectuez votre demande de settled status



Ce guide est destiné aux détenteurs du pre-settled status

Ce que vous trouverez dans ce guide:

1. Comment effectuer votre demande de settled status si vous détenez le pre-settled status
2. Des réponses à toutes vos questions concernant la procédure
3. Des informations importantes pour vous aider à garantir votre droit de séjour au Royaume-Uni

Il pourrait vous être utile de parcourir ce guide avec une personne à l'aise avec les ordinateurs et les téléphones portables. Vos proches ou amis pourraient vous aider et vous accompagner tout au long du processus.

**Rappel:** si vous détenez le pre-settled status, vous devez effectuer votre demande de settled status avant la date d'expiration de votre statut. Cela protégera vos droits et vous permettra de continuer à pouvoir vivre, travailler et étudier au Royaume-Uni.



# J'ai déjà le pre-settled status

## Ce que vous devez faire maintenant

Si vous êtes détenteur du pre-settled status et que vous souhaitez continuer à vivre et à travailler au Royaume-Uni, vous devrez obligatoirement effectuer une demande de settled status.

Vous pouvez effectuer votre demande après avoir vécu au Royaume-Uni de manière ininterrompue pendant 5 ans. La période de 5 ans commence à partir du jour où vous avez commencé à vivre au Royaume-Uni de manière continue et non depuis la date d'octroi de votre pre-settled status.

Pour demander le settled status, vous devez créer une nouvelle demande avant l'expiration de votre pre-settled status. Cela ne se fait pas automatiquement et rien ne se passera tant que vous n'aurez pas effectué une nouvelle demande.

Mon pre-settled status expire le\*



\*Vous pouvez trouver la date d'expiration de votre pre-settled status en vous connectant pour accéder à votre statut numérique, ou bien dans la lettre de décision qui vous aura été envoyée par le Bureau de l'Intérieur (Home Office).

Pour effectuer votre demande, suivez les instructions ci-dessous:

1

Téléchargez l'application EU Exit ID Document Check et suivez les étapes dans l'application. Il vous sera demandé de prendre une photo de vous-même, de scanner votre passeport et de régler le pays électronique.



2

Utilisez le lien que vous allez recevoir pour compléter la procédure en ligne.



3

Entrez votre numéro de sécurité sociale britannique (National Insurance Number ou NIN) pour permettre au Home Office d'effectuer une vérification automatique auprès du service de la Sécurité et des douanes du Royaume-Uni (HM Revenue and Customs).



4

Si requis, fournissez les preuves de votre résidence continue pendant 5 ans au Royaume-Uni. Les documents servant de preuve de résidence sont, par exemple, les factures de son d'habitation (council tax), les factures d'eau, d'électricité ou de gaz, et les relevés de compte.



Rappelez-vous que les délais de réponse sont différents pour chaque demande.

# Quelques-unes des questions les plus fréquentes sur la procédure à suivre

## **Dois-je fournir des justificatifs?**

Si le Home Office n'est pas en mesure de confirmer votre résidence au Royaume-Uni sur une période de 5 ans, vous devrez téléverser des pièces justificatives telles que : des relevés de banque, des relevés de taxe d'habitation (council tax) des factures d'eau, d'électricité ou de gaz.

## **Combien de temps avant l'expiration de mon pre-settled status dois-je faire ma demande?**

Il vous est recommandé de soumettre votre demande dès que vous avez atteint 5 ans de résidence continue au Royaume-Uni.

## **Y a-t-il une date limite?**

Oui. Vous devez faire votre demande avant l'expiration de votre pre-settled status.

## **Quels est l'intérêt de faire une demande de settled status?**

- Vous avez le droit de travailler au Royaume-Uni
- Vous avez le droit d'utiliser le service national de santé (National Health Service) gratuitement
- Vous avez le droit de vous inscrire dans un établissement scolaire et de faire des études au Royaume-Uni
- Vous avez le droit d'accéder aux prestations sociales telles que les allocations et la retraite si vous y êtes éligible
- Vous avez le droit de voyager à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume-Uni
- Vous avez le droit de quitter le Royaume-Uni pendant 5 années consécutives sans perdre votre statut.

## **Je n'ai pas de numéro d'assurance nationale (NIN), que puis-je faire?**

Il n'est pas nécessaire d'avoir un numéro d'assurance nationale (NIN) pour faire votre demande. Si vous n'en avez pas, ou si le résultat de la vérification n'arrive pas à confirmer automatiquement la continuité de votre résidence au Royaume-Uni, vous devrez téléverser des preuves de votre résidence au Royaume-Uni.

## **Que signifie « 5 ans de résidence continue »?**

Vous devez avoir vécu au Royaume-Uni durant 6 mois au minimum sur chaque période de 12 mois et pendant au moins 5 années consécutives, le Royaume-Uni dans ce contexte comprend l'île de Man et les îles anglo-normandes.

## **Que se passera-t-il après avoir présenté ma demande?**

Après avoir soumis votre demande, vous recevrez une attestation de dépôt de la demande (Certificate of Application). Cette attestation est une preuve que le Home Office a bien reçu votre demande. Vous pouvez l'utiliser pour prouver que vous pouvez vivre, travailler, bénéficier de prestations sociales et étudier au Royaume-Uni jusqu'à ce qu'une décision soit prise.

## **Puis-je faire ma demande sur papier ou lieu de faire ma demande en ligne ?**

Certaines des demandes peuvent uniquement être faites sur papier. Vous devez vous trouver au Royaume-Uni pour cela, car les formulaires sont seulement envoyés à des adresses postales au Royaume-Uni. Vous devez contacter le centre de résolution (EU Settlement Resolution Centre) afin qu'ils vous envoient un formulaire papier.





**Scannez le code QR ci-dessus avec  
l'appareil photo de votre téléphone  
portable pour accéder à la traduction  
de cette ressource en ligne.**

Informations correctes au 17.03.2023

Tout changement sera indiqué sur notre site Web,  
accessible à travers le code QR ci-dessus.

